

à aider le vice-roi d'Egypte dans son œuvre d'abolition des anciennes capitulations. J'ai peine à croire que l'ancien ambassadeur français, à Constantinople, qui a pu apprécier la nécessité de ces capitulations pour protéger nos nationaux en Egypte, puisse se prêter à servir une politique si contraire à toutes nos traditions. Les commerçants étrangers, établis à Alexandrie, déclarent que, si les capitulations étaient abolies, ils quitteraient l'Egypte, parce qu'ils n'auraient plus aucune garantie contre l'arbitraire. Du reste, on peut lire dans la *Décentralisation* du 10 janvier, une lettre très-remarquable sur cette question. Le principal ministre du vice-roi, Nubar-Pacha, est venu à Paris et à Versailles, pour rendre le gouvernement et nos représentants favorables à cette réforme judiciaire, qui livrerait nos nationaux à la complète discrétion des autorités musulmanes.

Est-ce que nous sommes revenus aux sinistres financiers qui se multipliaient sous l'Empire? On parlait aujourd'hui, à la Bourse, de deux autres de ces sinistres. Les scellés ont été apposés, cette nuit, dans les bureaux de deux sociétés financières dont les directeurs et les principaux employés auraient été arrêtés.

P. S. — Les manifestations bonapartistes pour le service de Napoléon III se sont passées, ce matin, avec calme. Ce service a eu lieu dans huit églises; les assistants n'ont été un peu nombreux que dans St-Augustin et Ste-Clotilde. En sortant de St-Augustin, les bonapartistes ont fait une ovation à MM. de Cassagnac père et fils.

DE SAINT-CHERON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 janvier.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Adoption du procès-verbal.
L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au travail des enfants et des femmes dans les manufactures.

M. Laurent accepte le principe général du projet, mais il aurait quelques desiderata à formuler sur la question d'application. La loi de 1841 laissait de côté les établissements ayant moins de 20 ouvriers, le projet actuel les vise, il y a progrès, mieux, mais on devrait aussi atteindre les enfants travaillant dans les ateliers de famille; il voudrait ensuite fixer à 13 ans le minimum d'âge à partir duquel le travail de l'enfant ne sera pas limité.

M. Tallon, rapporteur, répond que M. Laurent s'est peut-être trop préoccupé de la situation spéciale du département du Nord, et pas assez des autres départements.

Le rapporteur n'admet pas que le législateur intervienne comme le voudrait M. Laurent entre le père et l'enfant. Cette ingérence serait déplorable. Quant à la question du mineur d'âge, le rapporteur maintient contre le système de M. Laurent celui de 12 ans celui de 10, d'accord en cela avec la plupart des Chambres de commerce.

M. Cordier reconnaît que les rédacteurs du projet ont cédé à une inspiration louable mais il est de l'avis de M. Laurent en ce qui concerne le minimum d'âge, car il faut laisser à l'enfant le temps de parfaire son éducation.

M. Joubert, auteur de la proposition primitive, appuie les raisons développées par le rapporteur de la commission.

M. de Meims, auteur d'un contre-pro-

jet, demande que les enfants de 13 à 16 ans ne puissent être employés à un travail de plus de 10 heures par jour.

M. Benoît d'azy redoute que la loi ne soit pas applicable à toutes les industries.

M. Tallon, rapporteur, s'étonne de l'opposition faite au projet.

La discussion générale est close.

M. Théophile Roussel, sur l'article 1er, présente un amendement visant, outre les industries insalubres, le travail des mineurs des deux sexes.

La commission repousse cet amendement.

Demain suite de la discussion.

La séance est levée à 5 h. 35.

P. S. — La commission des Trente, par 19 voix contre 9 a décidé de ne pas entendre M. Thiers avant qu'elle ait voté un projet. Elle a voté l'article 1er avec modification de M. Decoges, portant que M. Thiers pourra être entendu dans la discussion des projets de loi.

L'article 2 sur les interpellations a été réservé.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Repression des vols de déchets.

de matières premières ou tissus.

— SOUSCRIPTION pour donner des primes aux agents de la force publique, gendarmes, sergents de ville, agents de la police de sûreté, gardes-champêtres, employés de la douane et de l'octroi et à toutes personnes qui, par leurs indications, auront concouru à l'arrestation des voleurs de déchets, de matières premières ou tissus.

La Chambre de Commerce a cru devoir prendre l'initiative de cette mesure, par suite des vols importants et nombreux qui se commettent dans les établissements industriels et que facilite la proximité de la frontière belge.

MM. A. Delfosse, président de la Chambre de Commerce, 20 fr. — Scrépel-Roussel, vice-président, 20 fr. — G. Watinne, membre, 20 fr. — H. Mathon, id., 20 fr. — J. Delattre, id., 20 fr. — F. Roussel, id., 20 fr. — A. Vinchon, id., 20 fr. — Th. Funck, id., 20 fr. — Toulemonde-Nollet, id., 20 fr. — Motte-Bossut, id., 20 fr. — Louis Voreux, id., 20 fr. — Louis Lefebvre, id., 20 fr. — A. Famechon, négociant, 20 fr. — Scrépel-Louage, id., 20 fr. — Allart-Roussau père fils et C^e, peigneurs filateurs, 20 fr. — Louis Scrépel-Chrétien, filateur de laines, 10 fr. — Motte et Meillassoux, teinturiers, 10 fr. — Alfred Motte et C^e, id., 10 fr. — Emile Serrure et C^e, filateurs de laines, 20 fr. — Lepoutre et C^e, fabricants, 20 fr. — Dillies frères, id., 20 fr. — A. Harincouck, id., 10 fr. — L. et L. Florin, id., 20 fr. — Galpin et Vermeylen, négociants, 20 fr. — Debuynne-Lemahien, filateur de laines, 10 fr. — L. Hubert et C^e, peigneurs de laines, 10 fr. — Edouard Ferrier, filateur, 10 fr. — Bussut père et fils, négociants, 20 fr. — Plateau et Decottignies, fabricants, 10 fr. — Emile Bulteau, id., 10 fr. — Verrier-Delaoutre fils, id., 10 fr. — A. Droulers, id., 10 fr. — Henri Prouvost, id., 10 fr. — Paul Defrenne, id., 10 fr. — César Truffaut et C^e, id., 5 fr. — Ch. Dubar, id., 20 fr. — Thierin et C^e, id., 20 fr. — Ad. Cateau, id., 20 fr. — Lepoutre-Pollet, id., 20 fr. — Réquillart Cuignot et Bellon, négociants, 10 fr. — Banteguy Defrenne, fabricant, 5 fr. — J. Bonnet, id., 20 fr. — Pierre Cateau, id., 20 fr. — Lang frères et Ulmo, négociants, 10 fr. — Semet Derrevaux, fabricant, 5 fr. — Mourmant frères, négociants, 5 fr. — Mullie, Eloi, fabricant, 20 fr. — Jh. Pollet et fils, id., 20 fr. — Joseph Watine, id., 20 fr. — Méiaux et Marsy, id., 10 fr. — E. Morelle et Dervaux, id., 10 fr. — Dubar Delespaul, fabricant, 20 fr. — Carlos Nuyts et Cie, fabricants, 5 fr. — Rouzé frères, fabr. 5 fr. — Armand Masson, fabr., 10 fr. — P. Réquillart fils, fabricant, 20 fr. — Deschamps-Desrousseaux, fabricant, 20 fr. — P. Parent fils, fabricant, 10 fr. — Louis Scrépel et fils, fabricants, 20 fr. — Jules Pollet et frères, fabricants, 10 fr. — Louis Cordonnier, fabricant, 20 fr. — H. Hoffmann, négociant, 5 fr. — V. Hoffmann et Desmetto

négociants, 5 fr. — Paulin Richard et Cie, fabricants, 10 fr. — Louis Dubar, fabricant, 10 fr. — Bourbier père et fils, négociants, 40 fr. — César Scrépel, fabricant, 20 fr. — Lepoutre-Parent, fabricant, 20 fr. — Auguste Florin, fabricant, 20 fr. — Vve Heindrickx-Dormeuil et fils, fabricants, 20 fr. — Bayard-Parent, fabricant, 20 fr. — A. Morel, peigneur, 20 fr. — A. Talon, fabricant, 10 fr. — Julien Lagache, fabricant, 20 fr. — Louis Quiévreux, teinturier, 5 fr. — Duriez fils, filateur, 10 fr. — Valentin frères, filateurs, 10 fr. — Louis Eeckmann, négociant, 10 fr. — Perlié père et fils, négociants, 20 fr. — Scrépel-Lefebvre, fabricant, 10 fr. — Bayard frères, fabricants, 10 fr. — Lucien Nollet et fils, négociants, 10 fr. — Pierre Browaets, teinturier, 10 fr. — Leclerc-Dupire, fabricant, 20 fr. — A. Mimerel et fils, filateurs, 20 fr. — Eloy Duville, fabricant, 20 fr. — Henri Bonnel, fabricant, 5 fr. — Ghesquière-Grimouprez, filateur, 10 fr. — Watinne et Rébeillé, négociant, 20 fr. — Vve Motte-Motte, filateur, 10 fr. — Amédée Prouvost et Cie, peigneurs, 20 fr. — C. Leroux et frère, fabricants, 10 fr. — Browaets de Geyer, teinturier, 10 fr. — Prouvost jeune et Cie, fabricants, 10 fr. — Plat frères, fabricants, 10 fr. — Pierre Delporte et Cie, fabricants, 10 fr. — Bettremieux fils, fabricant, 10 fr. — Ernoul Bayart frères, apprêteurs, 20 fr. — Paul Delerue, filateur, 10 fr. — Louis Spel, négociant, 5 fr. — Scrépel-Toulemonde et Cie, teinturiers, 10 fr. — E. Delambre, négociant, 5 fr. — Delannoy-Destombes, fabricant, 20 fr.

Parent et Lemaire, filateurs, 20 fr. — Tibergheia Duriez, négociants, 20 fr. — Richard Desrousseaux, fabricants, 20 fr. — Mazuel fils, négociants, 20 fr. — Désiré Wibaux Florin, fabricants, 20 fr. — Réquillart Scrépel, fabricants, 20 fr. — Carlos Mazuel, négociants, 20 fr. — Desrousseaux Defrennes, négociants, 20 fr. — Dumortier et Cuignot, fabricants, 20 fr. — Henri Roussel Lecointe, fabricants, 20 fr. — Achille Delalle, fabricant, 20 fr. — Florimond Wattel, fabricants, 20 fr. — François Vanoutryve, et C^e, fabricants, 20 fr. — Daziu-Motte, négociants, 20 fr. — Henry Wibaux, fabricants, 20 fr. — E. Jorquail et J. Fort, négociants, 20 fr. — E. Réquillart, négociant, 10 fr. — J. Moteley, négociants, 10 fr. — M. zure-Mazure, fabricants, 20 fr. — Gaydet Père et Fils, teinturiers, 20 fr. — Hannard Frères, teinturiers, 10 fr. — V. Louis Delattre fils, fabricant, 20 fr. — Derrevaux Delefortrie, fabricant, 10 fr. — Ch. Roussel, fabricant, 10 fr. — Réquillart et Florin, négociants, 10 fr.

L. Duriez et C^e, négociants, 10 fr. — Lambin Delattre, fabricant, 10 fr. — Emile Roussel, teinturier, 10 fr. — H. Capron et C^e, filateurs, 10 fr. — Adolphe Leclercq, filateur, 10 fr. — Isidore Weill, négociant, 10 fr. — Desvignes Bayard, filateur, 5 fr. — Dupire Duhamel, fabricant, 10 fr. — V. Courtois et C^e, fabricant, 10 fr. — Alph. Bodin, fabricant, 10 fr. — Cateau Leplat, fabricant, 10 fr. — Gilain Wattel, fabricant, 20 fr. — Total : 2,055

On remplace en ce moment pour la troisième ou quatrième fois, une partie des arbres du boulevard de Paris. Il est probable que ce travail sera encore à recommencer l'an prochain, si l'on nese décide pas à mettre de bons et forts tuteurs et si le cantonnier de service n'exerce pas plus de surveillance.

Pourquoi continue-t-on aussi à mettre des arbres si inégaux en taille et en grosseur?

Puisque nous parlons du boulevard, disons que sur les 5,000 fr. votés pour son entretien, 2,500 environ ont été dépensés aux terrassements de la partie comblée de l'ancien canal.

Liste des jurés pour les assises de février.

Minche, à Estaires. — Odoux, à Tourcoing. — Laurent, à Tourcoing. — Mille-Corbitt, à Douai. — Tristram, à Dunkerque. — Ardhuin, à Fontaine-Notre-Dame. — Desmoutiers, à Viesly. — Berenty, à Lille. — Robert, à Neuville (Le Câteau). — Chocquet, à Lille. — Canquelin, à Avesnes. — Lengart, à Lille. — Duriez, à Graywick. — Raoult, à Estourmel. — Bernard, à Lambersart. — Caudrelier, à Waziers. — Gerbedoën, à Merris. —

Platel, à Lille. — Delbende, à Lille. — Daix, à Douai. — Duquesne, à Sans-Poteries. — Dutilleul, à Roubaix. — Droulers-Prouvost, à Roubaix. — Herbat, à Bertry. — Leroy, à Raismes. — Poulier, à Lille. — Bruneau, à Lieu Saint-Amand. — Deyemy, à Maing. — Demeostère, à Halluin. — Girard, à Valenciennes. — Desurmont, à Tourcoing. — Stiévenard, à Curgies. — Basselart, Wallers (Avesnes). — Brabant, à Lille. — Delerue, à Roubaix. — Devaux, à Cambrai.

Jurés supplémentaires.
Bilhaut, à Douai. — Jude, à Douai. — Dussabiau, à Douai. — Desmarests, à Douai.

On nous dit que procès-verbal a été dressé, la semaine dernière, contre deux artistes de notre théâtre, pour avoir, dans *Orphée aux enfers*, débité autre chose que ce qui se trouvait dans leur rôle. Cette fantaisie, cette cascade, comme on dit en argot théâtral, aurait pu passer inaperçue, si le nom d'une personne de notre ville n'avait été prononcé à diverses reprises.

Un de nos concitoyens, M. Delambre-Longuépée, est venu nous montrer ce matin des hannetons trouvés dans son jardin de la rue des Fleurs.

Des hannetons, le 23 janvier, dans le département du Nord ! Si cela indique une température exceptionnelle, cela montre aussi que les insectes surtout les coléoptères pentamères, ce fléau de la végétation, seront nombreux cette année. Avis aux cultivateurs et aux jardiniers.

La douceur exceptionnelle de notre hiver met toujours martel en tête à une foule de bonnes gens qui ont la manie de s'inquiéter à tout propos. A les entendre, on croirait que jamais on n'a vu pareil phénomène et que, puisque les froids rigoureux n'ont pas voulu donner en temps normal, ils voudraient nécessairement se faire sentir au moment où la nature aura besoin de chaleur. Il faut bien le dire, ces préoccupations ne sont pas toujours désintéressées; après les semis d'automne noyés, après les grains poussés dans les meules laissées dans les champs inondés, ce qui forcément a diminué la quantité de grain sur laquelle on croyait pouvoir compter, on voudrait encore faire croire que les semences du printemps pourraient bien être fortement compromises, sinon tout à fait compromises. Par là, on amènerait un renchérissement de la marchandise, et on réaliserait quelques petits profits aux dépens des cultivateurs trop crédules ou faciles à alimenter.

Eh bien, sans avoir la prétention d'être prophète, il faut bien qu'on sache que ce qui se passera probablement s'est déjà vu plusieurs fois, et notamment il y a une quarantaine d'années. L'hiver de 1833-1834 a été fort doux, ce qui n'empêcha nullement l'année de 1834 d'être d'une fertilité prodigieuse. En Allemagne, l'année 1834 est restée fameuse par sa récolte de vin qui fut remarquable par la qualité comme par la quantité. Il y eut aussi une moisson extrêmement abondante de céréales, et toutes les cultures, favorisées par une saison précoce, s'achevèrent un mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Les fourrages seuls, par suite de la sécheresse de cette année, ne donnèrent pas beaucoup; mais en revanche, ils furent très-nutritifs. Si on veut tenir compte de ce précédent, on y trouvera suffisamment de quoi se rassurer contre les mauvais pronostics pour l'année 1875.

Bon marché au blé, hier, à Lille : 2,000 hectolitres. La meunerie et la boulangerie ont passablement acheté, mais elles ne voulaient opérer qu'en baisse; aussi les ventes ont-elles été assez lentes. Pas mal de blés ont été remis, les détenteurs espérant de meilleurs prix.

Deux marées de vieux blé ont obtenu 30 et 30 50 l'hectolitre; les bons blés de 25 à 27 50; les autres qualités de 21 à 24. Commercialement on estime la baisse de 50 à 75 c. à l'hectolitre.

Les farines se traitent de 44 à 45 fr.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :
Lille le 18 janvier.

A M. le comte de Melun, membre de l'Assemblée nationale.

Monsieur,
Je prends la liberté de vous écrire pour rappeler le projet que vous avez approuvé, il y a quelque temps, de fonder des colonies agricoles flamandes dans les pays fertiles, mais mal cultivés de la France.

Comme vous n'ignorez pas, Monsieur le comte, les heureux résultats qui ont suivi les essais tentés dans cet ordre d'idées, je viens vous demander s'il ne serait pas possible de profiter de l'émigration de nos malheureux Alsaciens, pour diriger une partie de ces habiles cultivateurs sur les lieux où les cultivateurs flamands ont fait merveille.

On déplore la dépopulation et la décadence de la France; pour atténuer ce malheur, on ne pourrait mieux faire, il me semble, que d'utiliser l'habileté de ces colons pour tirer parti du sol fertile mais mal cultivé, que la France possède dans une grande partie de son territoire.

Permettez moi, M. le comte, de recommander à votre généreuse initiative cette entreprise si favorable au progrès de l'agriculture et à la prospérité de la France. Veuillez agréer, etc.

VANDECASTELLE.

On écrit de Condé :

« Notre canton est encore une fois éprouvé par l'inondation. »

« Dans la nuit du dimanche sur lundi, l'Escaut a encore une fois débordé à Hergnies et à Vieux-Condé, près du pont du Sarteau. »

« Le Honneau s'est accru en quelques heures, par suite de la pluie torrentielle qui n'a cessé de tomber, pendant la journée du dimanche; il s'est répandu à Crespin dans les jardins de l'ancienne abbaye et est venu jusque dans les maisons qui bordent la route de Condé. »

« Cette rivière a rompu ses digues en deux ou trois endroits, entre Thivencelles et Crespin; par suite de cette rupture, une portion du territoire de Thivencelles et le village de Saint-Aybert, qui depuis peu de jours seulement étaient débarrassés des eaux provenant de la dernière crue, ont été de nouveau inondés. »

La superbe manufacture de MM. Seydoux frères, au Cateau, vient d'échapper à un grave danger de destruction.

« Dimanche, vers onze heures, dit le *Libéral*, les sieurs Lesne, garçon de caisse, et Soufflet, surveillant de cour à la manufacture de MM. Seydoux, aperçurent une épaisse fumée qui s'échappait par le vitrage d'un séchoir aux laines. Aux cris poussés par ces employés, tous les ouvriers accoururent; des chaînes furent aussitôt organisées, on mit en œuvre la pompe de l'établissement, et en moins d'une heure, les contre-maîtres et ouvriers de la fabrique, puissamment secondés par les pompiers de la ville venus au premier signal d'alarme, avaient complètement éteint le feu. Le dommage, néanmoins, ne laisse pas que d'être important : on évalue la perte totale à 17,000 fr., dont 16,000 en laines préparées. »

« La cause de l'incendie est attribuée à une étincelle qui se serait échappée du calorifère et serait venue tomber sur un des paniers pleins de laine déposés sur le plancher du séchoir. Inutile d'ajouter que les bâtiments et les marchandises de la manufacture, estimés six millions, sont assurés. »